

Département des YVELINES  
Arrondissement de  
RAMBOUILLET  
Canton d'AUBERGENVILLE  
Commune de GROSROUVRE  
78490 GROSROUVRE  
Tél : 01 34 86 06 12

## EXTRAIT DU REGISTRE DES

Envoyé en préfecture le 15/09/2026

Reçu en préfecture le 15/09/2026

Publié le

ID : 078-217802891-20260914-AP602026-AR

60/26 - arrêté portant interdiction de circulation et stationnement sur le chemin rural N°31, le long des parcelles cadastrées N° AC53, AC85 et AC86

**Le maire de Grosrouvre,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2213-2 ;

Vu le Code de la route ;

Considérant qu'il y a lieu d'organiser le stationnement des véhicules dans le chemin rural N°31, le long des parcelles cadastrées N°AC53, AC85 et AC86, en raison des difficultés de circulation et de la détérioration du chemin ;

### ARRÊTÉ :

**Article 1 :** Le stationnement dans le chemin rural N°31 sera interdit des deux côtés de la voie ;

**Article 2 :** Le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la route ;

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la cheffe de brigade de gendarmerie de Montfort l'Amaury.

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à Grosrouvre, le 14 septembre 2026

Isabelle RAMAIN

Maire

